

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2026/54

Objet : Animation commerciale

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 20/03/2026 par Mme OUSSERHANE Fatima agissant pour le compte de LE VESTIAIRE en vue d'occuper le domaine public au droit du 14 place Julie Saint-Avit, dans le cadre d'une opération commerciale pour la période du 27/03/2026 au 29/03/2026,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution de l'évènement, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : Mme OUSSERHANE Fatima est autorisée à occuper le domaine public au droit du 14 place Julie Saint-Avit, dans le cadre d'une opération commerciale pour la période du 27/03/2026 au 29/03/2026.

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC FEZENSAC, le 24 mars 2026

Le Maire
Barbara NETO

